



Élection au Comité Social d'Administration (CSA) de l'Enseignement Agricole de Nouvelle-Aquitaine

Le CSA-REA, qu'est-ce que c'est ?

C'est la nouvelle instance de représentation des personnels au niveau régional qui émane de la loi de Transformation de la Fonction Publique promulguée en août 2019. Le CSA-REA est issu de la fusion du Comité Technique (CT-REA) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT-REA). Il est consulté sur toutes les questions qui intéressent l'Enseignement Agricole Public de la région. Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS-SSCT) sera créée au sein du CSA. Le CSA pourra se dérouler en plénière ou en formation spécialisée pour traiter des questions plus spécifiques (protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité, ...).

Pourquoi une liste unitaire ?

- Parce que nous sommes rassemblés.es sur des valeurs fortes et communes : assurer la défense du service public d'enseignement et de tous les personnels.
- Parce que l'unité du syndicalisme de lutte et de transformation sociale est une nécessité pour s'opposer sans concession aux projets néolibéraux.
- Parce que, face aux syndicats d'accompagnement des réformes destructrices, l'unité de nos organisations syndicales de lutte et de transformation sociale est devenue une urgence.

Une action au service de tous les personnels et des établissements publics

- Donner la priorité à l'Enseignement Agricole Public et lutter contre la fascination du gouvernement actuel et de notre autorité académique pour l'enseignement privé.
- Défendre les principes fondamentaux du service public d'éducation : gratuité de l'enseignement public dans toutes ses composantes et dans le cadre de la laïcité.
- Contre les mesures d'austérité : suppressions de classes, regroupements de sections, seuils imposés, non-respect des référentiels, options sacrifiées, ... et contre la logique comptable, seule obsession de l'Administration. Nous continuerons à revendiquer un plan d'urgence pour des financements à la hauteur des besoins de formation.
- Pour le respect et la promotion de toutes les voies de formation (scolaire, apprentissage, adulte) en dénonçant les conséquences désastreuses de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » qui institutionnalise le mixage des publics, instaure un système de concurrence entre les CFA privés et les CFA publics mais aussi entre les structures publiques.
- Pour une politique ambitieuse en matière de vie scolaire : nous n'avons cessé de réclamer des dotations en Assistants d'Éducation suffisantes pour pouvoir remplir efficacement leurs missions.

- Pour une prise en charge inclusive des apprenant.es en situation de handicap et la création de postes d'AESH (Accompagnant.es des Elèves en Situation de Handicap) pour lequel.es nous demandons un véritable statut et une revalorisation salariale leur permettant de vivre dignement de leur métier.
- Contre la dégradation des conditions de travail et d'emploi, contre la précarité. Pour les agent.es des CFA et CFPPA, nous réclamons leur titularisation et dans l'attente, un texte de portée réglementaire national qui régit leurs conditions d'emploi. Nous continuerons à nous opposer aux non-renouvellements des contrats et aux licenciements notamment dans le cadre de la CCPR (Commission Consultative Paritaire Régionale).
- Pour une FS-SSCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail) disposant de toutes les compétences et de moyens pour fonctionner, afin de contribuer à une véritable politique de prévention, notamment des risques psychosociaux induits par des pratiques managériales destructrices.
- Pour augmenter les dotations en postes, notamment en personnels administratifs, de laboratoire, de santé, de vie scolaire et mettre fin à des années de pénurie qui mettent ces personnels sous une pression constante, pour le remplacement systématique et immédiat des personnels en congé de maladie.

Pour des politiques publiques au service de l'intérêt général

- Assumer une autre politique, respectueuse de l'environnement et du vivant, celle de la « bifurcation écologique » en rompant avec les modèles agricoles et forestiers dominants actuels, productivistes et l'agrobusiness.
- Assumer pleinement la priorité du service public, gratuit et laïque d'éducation, dans toutes ses composantes complémentaires de formation initiale, scolaire, par apprentissage et professionnelle adulte. Revendiquer un plan d'urgence pour l'éducation pour des financements à la hauteur des besoins de formation, notamment pour le renouvellement des générations d'agriculteur.rices et des professionnel.les de nos filières. Rompre avec le modèle éducatif dominant, privé, concurrentiel et le transfert de ses pratiques dans le service public d'éducation (précarité, «management» RH, ...).
- Développer des politiques d'éducation émancipatrices, stopper le projet de réforme de la voie professionnelle qui remet en cause l'égalité entre tous les jeunes et menace l'avenir des lycées professionnels.
- Développer les droits sociaux et humains : droits à la retraite, augmentation des salaires, préservation de la sécurité sociale, égalité professionnelle, santé et sécurité au travail, égalité femmes-hommes

Pour un syndicalisme de combat au service de toutes et tous :

- Être présent.e dans l'ensemble des établissements avec des sections syndicales et des représentant.es identifié.es et reconnu.es.
- Être en capacité de répondre aux sollicitations de tous les personnels quelle que soit leur catégorie et faire respecter leurs droits, en croisant nos compétences multiples.
- Avoir une expertise sur les dossiers et accompagner les personnels qui en font la demande.
- Mobiliser le collectif, de la manière la plus unitaire possible, pour porter des revendications et

imposer un juste rapport de force.

- Être force de propositions en s'appuyant sur notre connaissance de l'Enseignement Agricole Public.

Pour continuer à obtenir des victoires pour les personnels et pour l'Enseignement Agricole Public en Nouvelle-Aquitaine.

A titre d'exemples :

- L'obtention des prestations sociales pour les agent.es CFA/CFPPA.
- La revalorisation des rémunérations des agent.es ACB.
- La prime informatique pour les personnels ACB.
- Le paiement des sessions d'examens 2020/2021 pour les collègues oublié.es.
- L'obtention du contrat de trois ans pour les AESH.

Du 1 au 8 décembre 2022

Votez et faites voter !



unies & engagées pour le service public et ses agent-e-s
pour la transformation sociale et environnementale